

ARRONDISSEMENT  
DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

*EXTRAIT DU*

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

Séance du 05 SEPTEMBRE 2014 A 20 H 15

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Quatorze, le 05 SEPTEMBRE 2014 A 20 H 15

Extrait affiché le :  
06 Septembre 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoit, Maire.

**8<sup>ème</sup> séance 2014.**

**Présents :** M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,  
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER  
Annie, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, M.  
TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M.  
ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT  
Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-  
LABOLLE Michel, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers  
Municipaux.

**Objet :** Article L2122-22 du Code  
Général de Collectivités Territoriales :  
Décisions prises par le Maire.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

N° 119/2014

Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme FLICKER Gisèle	à	Mme MICHEL Irène
M. DEMENGE Abel	à	M. BAUDONNEL David
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard
Mme DEMAIZIERE Chantal	à	Mme BENOIT Marie-Hélène

**Secrétaire de séance :** M. BAUDONNEL David.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités  
Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a prises par  
délégation du Conseil :

- n° 17/2014 portant attribution du lot 2 de chasse en forêt communale (La Neuveville),
- n° 18, 20 et 25/2014 portant agrément de 5 sous-traitants pour les travaux de restructuration de la station de neutralisation d'eau de la Haute Neuveville,
- n° 19/2014 relative au contrat de maintenance de l'ascenseur du théâtre-cinéma,
- n° 21/2014 portant passation d'un avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration de la station de neutralisation d'eau de la Haute Neuveville,
- n° 22/2014 relative aux missions de contrôle technique et de coordination SPS des travaux d'aménagement du centre de secours,
- n° 23 et 24/2014 portant attribution de 2 MAPA (Marchés à Procédure Adaptée), d'une part pour la fourniture d'une nouvelle balayeuse de voirie, d'autre part pour les travaux de grosses réparations de voirie communale pour une durée de 1 an reconductible 3 fois,
- n° 26/2014 concernant la maîtrise d'œuvre en vue de la construction de la future brigade de gendarmerie,
- n° 27/2014 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 13 biens.

Les décisions sont affichées en Mairie.  
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,